



---

**Commission économique pour l'Europe**

Réunion des Parties à la Convention sur la protection  
et l'utilisation des cours d'eau transfrontières  
et des lacs internationaux

**Comité d'application****Quinzième réunion**

Genève, 16 et 17 février 2023

Point 1 de l'ordre du jour provisoire

**Adoption de l'ordre du jour****Ordre du jour provisoire annoté de la quinzième réunion**

**Qui s'ouvrira au Palais des Nations, à Genève, le jeudi 16 février 2023,  
à 10 heures\***

**I. Ordre du jour provisoire**

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Demandes de conseils reçues, communications soumises, et initiatives prises par le Comité.
3. Coopération avec d'autres comités et organisations.
4. Contribution du Comité aux différentes activités menées au titre de la Convention.
5. Promotion du mécanisme visant à faciliter et appuyer l'application et le respect des dispositions.
6. Programme de travail et calendrier des prochaines réunions.
7. Questions diverses.
8. Présentation des principales décisions prises, définition des modalités d'élaboration du rapport de la réunion et clôture de la réunion.

---

\* Conformément aux procédures d'accréditation de l'Organisation des Nations Unies, les participants sont priés de s'inscrire en ligne dans les meilleurs délais, et au plus tard le **2 février 2023**, à l'adresse suivante : <https://indico.un.org/event/1000667/>. Le jour de la réunion, les participant(e)s devront retirer leur badge auprès du Groupe des cartes d'accès et d'identité à la Villa Les Feuillantines (13, avenue de la Paix). Un plan est disponible sur le site Web de l'Office des Nations Unies à Genève (<https://unece.org/practical-information-delegates>). Les participant(e)s veilleront à prévoir suffisamment de temps pour cette procédure. En cas de difficulté, ils (elles) sont invité(e)s à contacter le secrétariat par téléphone au numéro suivant : +41 22 917 16 06.



## **II. Annotations**

### **1. Adoption de l'ordre du jour**

*Horaire indicatif : jeudi 16 février, 10 heures-10 h 10*

1. Le Comité sera invité à adopter l'ordre du jour de sa quinzième réunion, tel qu'il figure dans le présent document<sup>1</sup>.

### **2. Demandes de conseils reçues, communications soumises, et initiatives prises par le Comité**

*Horaire indicatif : jeudi 16 février, 10 h 10-13 heures et 15 heures-18 heures, et vendredi 17 février, 10 heures-13 heures*

2. Il est prévu qu'en application des procédures pertinentes énoncées dans les alinéas a) à c) du paragraphe 15 de l'annexe I de la décision VI/1 de la Réunion des Parties à la Convention (ECE/MP.WAT/37/Add.2), le Comité :

a) Examine toute demande de conseils formulée par une ou plusieurs Parties concernant des difficultés rencontrées dans l'application ou le respect des dispositions de la Convention ;

b) Examine toute demande soumise par des Parties concernant des difficultés rencontrées dans l'application ou le respect des dispositions de la Convention ;

c) Envisage de prendre toute initiative.

3. Les points de contact du Monténégro et de l'Albanie pour la Convention sur l'eau informeront le Comité des progrès réalisés dans l'application des conseils juridiques et techniques qu'il a dispensés dans le cadre de la procédure consultative WAT/IC/AP/1 (ECE/MP.WAT/IC/2021/1, annexe). Le Comité pourrait tenir d'autres consultations avec les deux pays.

### **3. Coopération avec d'autres comités et organisations**

*Horaire indicatif : vendredi 17 février, 15 heures-15 h 30*

4. Le Comité examinera la question des possibilités de coopération avec d'autres organes chargés de l'application et de l'examen du respect des dispositions d'autres instruments.

### **4. Contribution du Comité aux différentes activités menées au titre de la Convention**

*Horaire indicatif : vendredi 17 février, 15 h 30-17 heures*

5. Le secrétariat rendra compte des activités pertinentes menées dans le cadre du programme de travail de la Convention pour 2022-2024 (ECE/MP.WAT/63/Add.1).

6. Le Comité examinera la contribution qu'il peut apporter à l'application des décisions prises par la Réunion des Parties à sa neuvième session (tenue à Genève, sous forme hybride, du 29 septembre au 1<sup>er</sup> octobre 2021) et aux activités prévues pour la période 2023-2024.

---

<sup>1</sup> On trouvera les informations et les documents concernant la réunion sur le site Web de la Convention, à l'adresse suivante : <https://unece.org/info/Environmental-Policy/Water-Convention/events/373711>.

## **5. Promotion du mécanisme visant à faciliter et appuyer l'application et le respect des dispositions**

*Horaire indicatif : vendredi 17 février, 17 heures-17 h 30*

7. Les membres du Comité échangeront des informations et examineront les possibilités de promotion du mécanisme visant à faciliter et à appuyer l'application et le respect des dispositions.

## **6. Programme de travail et calendrier des prochaines réunions**

*Horaire indicatif : vendredi 17 février, 17 h 30-17 h 40*

8. Le Comité arrêtera les questions qu'il compte examiner à ses réunions à venir et fixera la date et le lieu de sa seizième réunion.

## **7. Questions diverses**

*Horaire indicatif : vendredi 17 février, 17 h 40-17 h 50*

9. Le Comité examinera les autres questions proposées par ses membres.

## **8. Présentation des principales décisions prises, définition des modalités d'élaboration du rapport de la réunion et clôture de la réunion**

*Horaire indicatif : vendredi 17 février, 17 h 50-18 heures*

10. Le Comité devrait adopter les principales décisions prises au cours de la réunion.

11. Le Comité conviendra des modalités d'élaboration et d'adoption du rapport sur les travaux de sa quinzième réunion, avant que le Président ne prononce officiellement la clôture de la réunion.

---